

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide acétylsalicylique originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/4913 du 23.09.2026 – [JO C du 23.09.2026](#).

Type de mesure : ouverture d'une procédure antidumping concernant les importations d'acide acétylsalicylique originaire de la République populaire de Chine.

Date d'ouverture de l'enquête : le 23.09.2026.

Produit concerné : acide o-acétylsalicylique (CAS RN 50-78-2).

Nomenclature concernée : code NC ex 2918 22 00 (code TARIC 2918 22 00 20).

Pays d'origine : République populaire de Chine.